COMMUNIQUÉ

VILLE DE OUAGADOUGOU

A l'occassion de la campagne éléctorale en cours, il m'a été donné de constater que des partis et formations politiques procèdent à des affichages sauvages sur le territoire communal, en violation de la loi n°080-2015/CNT du 23 Novembre 2015 portant réglémentation de la publicité au Brukina Faso, la loi n°014-2001/AN du 03 Juillet 2001 portant code électoral, ensemble ses modificatifs et les arrêtés municipaux relatifs à la publicité.

En rappel, l'article 24 de l'arrêté n°2020-156 CO/MCAB du 16 Juillet 2020 portant réglementation de la publicité dans la commune de Ouagadougou précise les lieux où l'implantation de panneaux publicitatires, l'apposition d'affiches et banderoles est strictement interdite. Il s'agit:

- des zones réservées à l'administration publique sauf les panneaux érigés par l'Etat et ses démembrements à des fins d'information ou d'indication de leurs services au public;
- des zones et sites protégés;
- des immeubles présentatnt un caractère esthétique, historique, ou pittoresque;
- des feux tricolores;
- des panneaux de signalisation routière, ferroviaire ou aéronautique;
- des poteaux de transport et de distribution électrique
- des poteaux de télécommunication;
- le long des murs des établissements scolaires ; des murs des hôpiataux et autres centres de santé ;
- le long des murs des cimétières;
- des monuments.

Par conséquent , j'enjoins les auteurs de ces actes illégaux à décoller immédiatement les affiches en questions apposées sur le territoire communal, sous peine de sanctions prévues par les textes en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence du Dévéloppement Économique Urbain (ADEU) et le Directeur Général de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de veiller à l'application des textes encadrant la publicité dans la commune de Ouagadougou.

Je sais compter sur le sens civique élevé des partis et formations politiques

Armand Roland Pierre BÉOUNDÉ
Offcicier de l'Ordre National

COMMUNE DE OUAGADOUGOU - MAIRIE CENTRALE
140 Rue de l'Hôtel de Ville • 01 BP Ouagadougou - Burkina Faso
Tél.: (+226) 25 30 68 17 / (+226) 25 30 68 18 • Fax : (226) 25 31 83 67
Site internet : www.mairie-ouaga.bf
Forum discussion : www.mairie-ouaga.bf/forum
E-mail : mairie.ouaga@cenatrin.fr ou mairie.ouaga@ambf.gov.bf